



# Ordonnance de sauvegarde de justice, obtenue par notre Cabinet

Jurisprudence publié le **10/02/2020**, vu **489 fois**, Auteur : [Tutelles Curatelles Vulnérabilités](#)

**Par ordonnance du 02 décembre 2019, le Juge des tutelles de Montmorency (Val d'Oise, 95) a prononcé une sauvegarde de justice dans l'intérêt de notre Cliente.**

La sauvegarde de justice a vocation à protéger une personne vulnérable en urgence, au plus tôt de la saisine du juge des tutelles, pour toute la durée de l'instance.

En l'espèce, notre Cliente nous a demandé de défendre ses intérêts en saisissant le Juge des tutelles, compte tenu des abus dont elle était la victime, et dont elle avait conscience sans avoir la force de s'y opposer.

Immédiatement, nous avons initié une procédure afin de saisir le Juge des tutelles d'une demande de sauvegarde de justice avec désignation d'un mandataire spécial professionnel.